

# Tourner la page de l'amiante et assumer l'héritage du passé

AVAQ – Audiences publique du BAPE  
18 février 2020

# Prévenir de nouvelles victimes

2000–2016 - CNEST: 3184 maladies, 1840 décès

Expositions toujours présentes

- Montebello/112

Limites d'exposition professionnelle et  
environnementale: pas de seuil connu

Renforcer la prévention

# Appliquer la loi - Tolérance 0

Contrôle émission fibres :

- RSST/CSTC : art.42 EM = OSM ALARA
- CNESST... Tolérance 0 pour l'amiante

Difficile application Tolérance 0 :

- danger imminent non-visible VS
- arrêt des travaux avec procédures et mesures de protection appropriées

# Problèmes d'intervention

Interférence avec rôle de l'inspecteur:

- cadre rigide d'intervention/ planification provinciale;
- appliquer la LSST et règlements avec soutien de ses supérieurs

Procédures pour chantier (ex. génie civil) :

- à clarifier
- aucun assouplissement

# Registre et contrôle de l'amiante

Au Québec :

- employeur seul responsable du registre, sauf espaces communs (propriétaire)

En Ontario:

- propriétaire responsable de tenir registre

Recommandation: propriétaire responsable du repérage, contrôle, moyens de mitigation, suivi et garde du registre

# Sanctionner les récidivistes

Amiante = tolérance 0 comme chutes hauteur, travail en tranchées... donc si dérogation / constat et amande conséquente

Recommandation: suivi provincial du dossier d'un employeur en construction. Si récidive sanction augmentée, jusqu'à perte du permis

# Mieux former travailleurs et inspecteurs

Travailleurs construction: formation plus complète, avec volet pratique : "Fit test" ...

Inspecteurs, supérieur hiérarchique immédiat et Directeur santé et sécurité (DSS): formation accrue (+ simulation d'enceinte et douche) avec suivis réguliers

Expert amiante dans chaque région administrative de la CNESST

# Responsabilité des pouvoirs publics

Fond d'indemnisation des victimes

Registre des travailleurs

Fond de soutien aux municipalités

Agence de l'amiante